

VU et APPROUVÉ
GAP, le 11 MAI 2026

**ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE
DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE**

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 21 avril 2026 à la Mairie de Château-Ville-Vieille**

L'An deux mille vingt-six, le vingt et un avril, l'Assemblée des propriétaires de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, dûment convoquée le deux avril s'est réunie à la mairie de Château-Ville-Vieille sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, son Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
PASCAL Jackie	Propriétaire		4
SEGATO Robert	Propriétaire	PASCAL Jackie	11
GAMBE André	Propriétaire	PASCAL Jackie	1
GAMBE Pascale (succession GAMBE Aimé)	Propriétaire	PELLISSIER Régis	3
PELLISSIER Régis	Propriétaire		7
GUITARD Olivier	Propriétaire	RANDU Franck	1
RANDU Franck	Délégué propriétaire et vice-président Conseil Syndical		42
THIERS Léone	Propriétaire	ELNE Clotilde	8
CAPPEAU Guy	Propriétaire	ELNE Clotilde	2
MARTIN Robert	Propriétaire	GARNIER Gérard	2
GARNIER Gérard et Ghislaine	Propriétaires	(GARNIER Gérard)	2
Succession THIERS Fernand	Porte fort propriétaires succession	GARNIER Gérard	10
TOYE Chantal	Propriétaire	TOYE Joseph	8
BOREL Claude	Propriétaire	ALLAIS André	3
ALLAIS André	Propriétaire		5
PINONCELY Pascale	Propriétaire	ALLAIS André	3
ALLAIS Michel	Propriétaire	ALLAIS André	2
MOUTTE Xavier	Propriétaire	ALLAIS André	11
MOUTTE Raymond	Propriétaire	ALLAIS André	3
HUMBERT François	Propriétaire		2
VINCENT Bernard	Propriétaire	HUMBERT François	1
MARTINET Ginette	Propriétaire	MONNET Christophe	7

MONNET Christophe	Propriétaire		7
HUMBERT Roger	Propriétaire		8
MOUTTE Michel	Propriétaire et Président		4
DESCOMBES Claude	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
LONGUEVILLE Myriam	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
PONCET Jean-Louis	Délégué commune		583
JOUBERT Laurent	Délégué commune		
BERTHIER Romain	Délégué commune		
PETINARAKIS Dorothee	Délégué commune (suppléante)		
IMBERT Maryse	Propriétaire	PELLISSIER Régis	2
EYMEOUD Pierre	Propriétaire	PELLISSIER Régis	2
ELZEARD Jean-Pierre	Propriétaire	PELLISSIER Régis	1
LENGRAND Suzanne	Propriétaire	HUMBERT Roger	3
GORE Marie	Propriétaire	HUMBERT Roger	1
MARTINET GUIEU Yvette	Propriétaire	ELNE Clotilde	7
LIOUFFRE Michel	Propriétaire	ELNE Clotilde	3
TOTAL DES VOIX			761

Soit suffrages exprimés : 761 voix pour une Assemblée Générale Ordinaire de 1 175 voix au total.

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Moral du Président.
- Rapport financier.
- Approbation des comptes de l'exercice 2025.
- Présentation du budget 2026.
- Présentation du programme de travaux subventionnables pour 2026.
- Projet d'extension de l'AFP – 6^{ème} phase (alpages de Péas et Chalvet).
- Renouvellement total des membres du collège des propriétaires fonciers au Conseil Syndical pour 3 ans.
- Questions diverses.

Après avoir procédé à l'enregistrement des propriétaires et représentants présents du Collège de la Commune, fraîchement désignés par le Conseil Municipal, ainsi qu'aux pouvoirs donnés aux présents, le Président remercie l'ensemble des personnes présentes et représentées pour leur participation à cette Assemblée Générale qui témoigne une nouvelle fois de l'attachement porté à l'AFP de Château-Ville-Vieille par ses membres.

La commune de Molines, traditionnellement représentée est cette fois-ci absente par suite d'un empêchement de dernière minute de sa représentante. Elle est excusée.

Rapport moral du président

Alpage de Fontantie-Sommet Bucher :

- 1) A la demande de F. Humbert, une extension de parcelles sur le secteur de Clos Charmanière (reprise dans l'extension 2025 de l'AFP) a fait l'objet d'une nouvelle convention tripartite AFP-ONF-Groupement du Grand Rochebrune pour une durée de 3 ans, de façon à pouvoir être intégrée à la convention globale lors de son renouvellement en 2028. Elle porte sur 29 Ha.

Alpage de Chalvet-L'Agrenier :

- 1) Pour la cabane du Bosquet, la réfection du captage avait fait l'objet d'une demande de subvention en mars 2025 à 75%. Celle-ci a finalement été accordée en totalité en novembre. Ces travaux seront réalisés ce printemps par l'entreprise Ch. Monnet qui a pu approvisionner la citerne alimentaire aux nouvelles normes.
- 2) Il faudra ensuite se pencher sur la nécessité ou non d'un périmètre de protection pour sécuriser le captage ? Ceci concerne aussi Chalvet. On impliquera les chasseurs dans le cadre de leur corvée annuelle et la commune pour fourniture de bois.
- 3) Les travaux de la route du Bois Noir impacteront en août l'accès à la cabane du Bosquet, mais comme nous l'avons fait pour la route de Péas il y a 3 ans, le Maître d'Œuvre devra se concerter avec les bergers et les éleveurs pour leur garantir leurs passages obligatoires.
- 4) Nous avons redéposé un dossier pour une cabane héliportable puisque celle du Parc Naturel Régional du Queyras pour le Villard n'est normalement prêtée que pour 4 ans.

Conventions diverses :

- 1) Projet Viticulture : Pour des raisons d'ordre privé le viticulteur doit décaler sa plantation de 500 pieds au printemps 2027. La piste d'accès depuis le Villard a été réalisée à l'automne dernier et financée comme prévu à 1/3 par l'AFP et aux 2/3 par Gregory SERGENT.
- 2) L'AFP a signé une nouvelle convention avec l'EARL Le Panier du Queyras pour le secteur du Planet pour 14 ha suite à un contrôle des surfaces réalisé par les services de la PAC.
- 3) Sur le secteur des Planisseaux, l'AFP a signé sous forme de commodat une convention avec le Plantivore pour mise en place de haies pour fruits sauvages. Olivier Humbert qui a une convention de pâturage dans le même secteur avait préalablement donné son accord. Il faut noter que la cueillette des fruits sauvages ne sera pas exclusive. En juin il est prévu une visite sur le secteur de Péas pour identifier une zone susceptible d'être utilisée pour plantation de génépi. Ceci participe au développement et diversification de notre commune.
- 4) A Serre la Souche, la commune avait passé il y a quelques années une convention de pâturage avec le GAEC le Panier du Queyras. Cette convention dont une partie dans le domaine forestier aurait dû être refaite l'an dernier. Mais suite au contrôle des services de la PAC, le périmètre doit être revu.

Les surfaces font l'objet de l'extension proposée pour 2026 et avec l'ONF et Pierre Hubert, nous avons délimité la nouvelle zone de 33 ha pâturables à cheval sur la zone domaniale, sur le domaine forestier et non forestier. Les conventions correspondantes seront émises en 2027 après validation par Arrêté Préfectoral de l'extension 2026.

Alpage de Péas :

- 1) La coupe de bois par l'entreprise Gandelli n'a pas été terminée en 2025 et reprendra en juin 2026 pour finalisation et fermeture des trains dans la foulée. L'évacuation complète des grumes est prévue se terminer en juillet sans trop d'impact sur l'alpage.
- 2) Ce sont les mêmes bergères qui reviennent cette année.
- 3) Des opérations de régénération du mélèze sont prévues sur la parcelle forestière 37 située à droite de la cabane de Péas, suivant cartographie que je fais circuler.

Alpage de Souliers :

- 1) La forêt de Souliers ne faisait pas l'objet d'une convention pastorale jusqu'à ce jour. C'est désormais chose faite après les extensions de l'AFP de 2024 et 2025 sur les rives droite et gauche du torrent de Souliers ainsi que sur le lac de Roue en limite avec Arvieux. Ceci permet en outre de conserver le label PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières – Gestion durable des forêts) pour la commune.
- 2) Cabane de souliers : on en parle après dans les travaux subventionnables.

Alpage de Mourre Froid :

RAS

Points communs à soulever :

- Pour l'ensemble des cabanes pastorales, il est prévu ces prochaines semaines une visite avec le service Assainissement de la ComCom du Guillestrois-Queyras, pour la mise aux normes des réseaux qui devra se faire dans les 10 ans à venir.

Le foncier appartenant à la Commune, c'est cette dernière qui, normalement, devra supporter cette dépense. A noter que seules les cabanes principales du Bosquet et de Péas sont équipées d'une fosse septique à ce jour.

- Pour les conventions en forêt, se pose désormais le problème de la mise en défens des zones décapées dans le cadre de la régénération du mélèze qui fait l'objet d'un budget communal conséquent largement subventionné et qui est obligatoire pour pérenniser nos forêts de mélèze. Ceci est une contrainte qu'il faudra intégrer puisque ces zones se cumuleront d'année en année, démarche à faire en concertation avec l'ONF et les groupements d'éleveurs.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve ce rapport

Rapport Financier

Résultats 2025 :

Les résultats de l'exercice 2025 validés par la trésorerie font apparaître un excédent de fonctionnement de 41 381,50 €, un déficit d'investissement de 8 602,30 € et un déficit des restes à réaliser d'investissement de 1 238,00 €.

Le Conseil Syndical du 19/03/2026 a approuvé les comptes 2025.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes de l'AFP 2025

Budget Primitif 2026 :

Le budget 2026 est équilibré à 165 347 € dont 92 305€ de dépenses d'investissement et 73 042 € de dépenses de fonctionnement. La partie d'excédent de fonctionnement reporté pour 2026 a été arrêtée à 9 840 €.

Le Conseil Syndical du 19/03/2026 a validé le budget 2026 qui est présenté aujourd'hui.

Le Président demande à l'assemblée d'approuver ces comptes :

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le budget Primitif de l'AFP 2026

Travaux Subventionnables :

Les subventions 2026 dans le cadre de l'appel à projets de la Région ne peuvent porter que sur les cabanes (amélioration cabanes existantes ou construction nouvelles cabanes) ou les impluviums.

De ce fait, pour l'année 2026, l'AFP a présenté au titre du FEADER un montant de travaux subventionnables à 75% de 33 416,80 € dont 28 240,00 € à nouveau pour une cabane héliportable, aide qui avait été refusée l'an dernier, mais avec d'autres arguments et 5 176,80 € pour la reprise de l'électricité de la cabane principale de Péas.

Pour la cabane de Souliers, l'architecte a remis son avant-projet financé par l'AFP en mars dernier et la commune a présenté (en mars) au titre du FEADER également une demande de subvention pour la seule maîtrise d'œuvre car il n'y avait pas le temps matériel de monter un dossier complet pour sa réalisation. Ce dossier a déjà été refusé car il ne répondait pas aux critères d'éligibilité de la Région. L'AFP discutera avec la commune ces prochains mois pour monter un dossier subventionnable en 2027.

Pour information en 2025, 13 292 € de subventions nous ont été accordés sur la base de 19 970 € de travaux subventionnables présentés en Mars 2025 (70 %).

Extension du Périmètre de l'AFP

Le président présente le projet d'extension 2026 :

Pour la 6^{ème} fois, nous poursuivons l'extension de l'AFP en 2026 sur la base de 7% maximum de la surface actuelle de l'Association comme la loi le permet sans engager aucun frais puisque cette procédure est exemptée d'enquête publique.

Conformément à ce qui a été discuté en Conseil Syndical et accepté par le Conseil Municipal, par délibération n° 2026-02 du 02/04/2026, l'extension du périmètre de l'AFP cette année se fera en incorporant les parcelles forestières communales de la sections D de l'alpage de Péas

comme dit lors de l'AG de 2025 et aussi sur la section V lieu-dit Serre la Souche pour un total de 203,6987 ha, suivant les cartes que je vous fais circuler ; ce qui représente 6,23 % du périmètre actuel AFP qui est de 3 265,5453 ha.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve cette extension qui sera soumise au vote du prochain Conseil Syndical avant envoi à la DDT pour faire l'objet d'un nouvel AP.

Donc en 2027 les conventions pastorales concernées seront révisées en conséquence.

Questions diverses :

Il est rappelé que, sous certaines conditions, et par dérogation reconduite d'année en année, les propriétaires peuvent obtenir une exonération d'une partie de la Taxe Foncière pour leurs parcelles qui sont situées dans le périmètre de l'AFP. Cette demande doit être adressée au secrétariat avant la fin de chaque année. Compte tenu du travail que cela représente, cette exonération ne doit malgré tout, porter que sur les « grands propriétaires ».

Le Président compte sur la compréhension de tous.

Les propriétaires peuvent aussi utilement consulter GEOMAS, volet AFP, accessible à tous pour visualiser les parcelles incluses dans l'AFP, suite à un excellent travail réalisé par Gabrielle MARTIN de la ComCom.

Vote du Collège des propriétaires

Le Président rappelle que conformément aux statuts de l'AFP, il doit être procédé à l'élection du Collège des Propriétaires pour un mandat de 3ans.

Quatre candidats se sont présentés à l'élection des représentants titulaires, tous propriétaires : ALLAIS André, MONNET Christophe, MOUTTE Michel et RANDU Franck.

L'Assemblée accepte le vote à main levée et les quatre candidats sont élus à l'unanimité.

HUMBERT Roger est le seul candidat au poste de représentant suppléant.

Il est élu à l'unanimité.

Les nouveaux représentants élus remercient les membres de l'AG pour leur confiance.

Le Président en exercice convoquera dans les semaines à venir un Conseil Syndical pour élire, comme le prévoient les statuts, le nouveau Président et le nouveau Vice-Président.

La séance est levée à 22h30.

Le Président, Michel MOUTTE.

ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

Michel MOUTTE
M. MOUTTE